



Suspension d'excution provisoire

Par **moncoeur_d_ange**, le **30/03/2010** à **21:39**

Bonjour,
ma question est si la suspension d'execution provisoire est rejetée ai je un délai,car c'est pour un congé frauduleux nous avons les preuves.
et j'aimerais savoir l'avocate adverse ne nous a jamais envoyée leur conclusions ecrites peut elle plaidée oralement?
nous (apelant)on na envoyée les conclusions ecrites à l'intimée alors que c'est eux qui veulent me renvoyer.est ce que sa peut m'affaiblir?
ps j'ai toujours payée mon loyer en temp et à l'heure